



Pigeon dans le toit qu'elle sont mes droit

Par **greg0091**, le 11/04/2011 à 17:13

Bonjour,
je suis locataire et j'ai des pigeons sous mon toit, et j'ai la VMC bouchée elle fait un bruit pas possible, je pense que c'est les plumes de pigeon qui la bouche
aujourd'hui j'ai voulu aller voir pour la déboucher et en ouvrant la trappe pour accéder sous le toit il y a un tonne de crotte de pigeon, des oeufs et même des pigeons morts,
je n'ai pas encore posé la question à ma propriétaire ce qu'elle pouvait faire mais vu qu'elle est radine je préfère poser la question à des spécialistes qu'elle sont mes droits

Par **mimi493**, le 11/04/2011 à 17:40

avisez immédiatement les services d'hygiène de la mairie

Par **greg0091**, le 11/04/2011 à 17:47

merci beaucoup je fais ça de suite
merci beaucoup